

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2020- 2

Date : **16/01/20**

Objet : **ZNIEFF – Actualisation des ZNIEFF du Var**

Vote : **favorable**

Le sujet est présenté par le CEN qui coordonne ce travail en collaboration avec les CBN alpin et méditerranéen.

L'actualisation des ZNIEFF a débuté en 2018 selon la méthodologie validée par le CSRPN en séance plénière du 27 février 2017. Elle se concentre sur les points suivants :

- Fusion des ZNIEFF interdépartementales ;
- Amélioration de l'inventaire via l'intégration de la connaissance nouvelle ;
- Evolution du territoire concernant l'artificialisation (bâti et infrastructures linéaires) impactant les ZNIEFF ;
- Homogénéisation de la méthodologie sur l'ensemble de la région.

Seules les ZNIEFF ayant fait l'objet d'une modification, d'une surface de plus de 10 %, d'un changement de type, d'une inscription ou d'une désinscription font l'objet d'une validation en CSRPN.

Le point à l'ordre du jour de cette séance est dédié à la présentation et à la validation de l'actualisation des ZNIEFF du Var, secteurs de Canjuers et du centre Var, proposée par le groupe de travail connaissance du CSRPN du 1er avril 2019. L'actualisation porte sur :

- La modification (de plus de 10 % de la surface de la ZNIEFF) de 3 ZNIEFF de type I et 1 ZNIEFF de type II ;
- Le changement de type de 2 ZNIEFF ;
- L'inscription à l'inventaire de 2 ZNIEFF de type II et 7 ZNIEFF de type I ;
- La désinscription à l'inventaire de 2 ZNIEFF de type II.

Synthèse des échanges :

La ZNIEFF de type I « Montagnes de Lachens et de Malay-bois de Séranon-bois de Cornay » est réduite aux seules crêtes du Malay, le reste étant intégré à la ZNIEFF de type II de Canjuers. Le CSRPN s'interroge sur les raisons de cette réduction et indique qu'une ZNIEFF de type I n'est pas appréhendée de la même manière par les usagers qu'une ZNIEFF de type II. Le CEN indique que le pourtour forestier n'a pas fait ressortir d'espèce déterminante, le choix validé par le GT connaissance a donc été de centrer la ZNIEFF sur les crêtes abritant la Vipère d'Orsini.

Concernant la modification de la ZNIEFF de type II « Collines et plaines de la Roquette à Vergeiras », l'un des membres regrette que cette ZNIEFF modifiée n'ait pas été intégrée à la nouvelle de type II « Dépressions et collines du centre Var ». Il est indiqué que les particularités géologiques de ce secteur ont justifié la création d'une ZNIEFF spécifique.

Enfin, concernant la modification de la ZNIEFF de type I « Marais de Gavoty » avec notamment la réduction de la zone urbanisée au Nord-Ouest, le CSRPN rappelle l'importance de la partie Ouest dans le fonctionnement hydrique et le maintien de la population de l'Armoise de Molinier. Le CEN indique que cette réduction permet d'exclure le centre équestre de la ZNIEFF et tient compte de l'Armoise de Molinier. Une vérification des connaissances sur la répartition de l'espèce sera effectuée et un ajustement de la partie Nord pour inclure la fonctionnalité hydraulique sera étudié.

Avis 2020-2 : Avec 2 abstentions, le CSRPN émet un avis favorable sur l'actualisation des ZNIEFF continentales sous réserve d'un ajustement de la partie Nord de la ZNIEFF de type I « Marais de Gavoty » pour inclure la fonctionnalité hydraulique

Le président du CSRPN : Gilles CHEYLAN

